

Les Infos de Base

Mercredi 3 décembre 2014
volume 17, numéro 49
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1^{er} décembre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 11 novembre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 24 novembre 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 22 novembre 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 novembre 2014 et contient maintenant 9 564 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

Loi sur les infrastructures publiques, RLRQ, c. **I-8.3**, aa. 11-13.

Entrée en vigueur.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, RLRQ, c. **S-2.1**, r. 14, aa. 3.1, 53, 71.1, 108, 215.1, 232, 232.1, 252, 252.1, 252.2, 411.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, D. 963-2014 du 05-11-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 4095, aa. 1-11.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux lois du Canada

Code criminel, L.R.C. (1985), ch. **C-46**, aa. 2, 7, 151.1, 161, 164, 164.1, 171.1, 172.1, 172.2, 183, 197, 212, intertitre précédant l'a. 213, 213, 274, 278.2, 279.01, 279.02, 286.1-186.5, 486, 486.4, 487.04, 487.051, 490.011, 490.012, 490.013, 490.02904, 752, 753.1, 810.1, formules 5.04, 53.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, aa. 2-33.

Loi sur la preuve au Canada, L.R.C. (1985), ch. **C-5**, a. 4.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, a. 34.

Loi sur le casier judiciaire sont abrogés, L.R.C. (1985), ch. **C-47**, ann. 1.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, a. 35.

Loi sur la défense nationale, L.R.C. (1985), ch. **N-5**, aa. 196.11, 227, 227.01, 227.09, 227.12.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, aa. 36-40.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve, L.C. **1987**, ch. **3**, aa. 205.001-205.125.

Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôticière, L.C. 2014, ch. 13, a. 45.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, L.C. **1988**, ch. **28**, aa. 210.001-210.126.

Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôticière, L.C. 2014, ch. 13, a. 84.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992**, ch. **20**, aa. 129, ann. I.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, aa. 41-42.

Loi sur la gestion des terres des premières nations, L.C. **1992**, ch. **24**,

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

Modifications aux lois du Canada

2 Modifications aux règlements du Canada

3 Avis concernant la veille fédérale

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, DORS/2014-268 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3073, a. 1.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. **2002, ch. 1**, annexe.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, a. 43.

Loi sur le transfèrement international des délinquants, L.C. **2004, ch. 21**, aa. 36.1, 36.2.

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25, aa. 44-45.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27**, aa. 40, 42, 46.

Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers, L.C. 2013, ch. 16, aa. 16, 17, 20.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Canada

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. (1985), ch. **E-19**.

Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, DORS/89-202, aa. 1, annexe.

Décret modifiant la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, DORS/2014-239 du 24-10-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2646, aa. 1-5.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. (1985), ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990), DORS/90-231, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990), DORS/2014-261 du 12-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2988, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2002-35, aa. 5.1, 13.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2014-262 du

20-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2990, aa. 1-2.

Règlement sur l'octroi de permis visant les poulets du Canada, DORS/2002-22, aa. 1, 5, ann. 4, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur l'octroi de permis visant les poulets du Canada, DORS/2014-263 du 20-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2992, aa. 1-3.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2014-264 du 20-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 2995, a. 1.

Loi sur les douanes, L.C. **1985, ch. 1 (2e suppl.)**.

Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits, DORS/86-1062, aa. 6, 7, 7.1, 8, 8.2, 10, 10.31.

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits, DORS/2014-271 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3097, aa. 1-7.

Règlement sur les frais frappant le courrier, DORS/92-414, intertitre précédant l'a. 2, aa. 2, 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les frais frappant le courrier, DORS/2014-272 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3105, aa. 1-3.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. **1991, ch. 45**.

Règlement sur la communication de l'intérêt (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/92-322, aa. 3, 4.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, aa. 37-38.

Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2001-104, aa. 6, 7, 11, 12.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, aa. 39-42.

Règlement sur les préavis de fermeture de succursales (sociétés de fiducie et de

prêt), DORS/2002-106, titre, aa. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, aa. 43-45.

Règlement sur le rapport annuel (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2010-232, a. 1.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, a. 46.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2010-235, a. 1.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, a. 47.

Loi sur les banques, L.C. **1991, ch. 46**.

Règlement sur la communication de l'intérêt (banques), DORS/92-321, aa. 3, 4.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, aa. 1-2.

Règlement sur la communication de l'intérêt (banques étrangères autorisées), DORS/99-272, aa. 3, 4.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, aa. 3-4.

Règlement sur le coût d'emprunt (banques), DORS/2001-101, aa. 6, 7, 11, 12.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, aa. 5-8.

Règlement sur les préavis de fermeture de succursales (banques), DORS/2002-104, a. 9.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can. II*, 3107, a. 9.

Règlement sur le coût d'emprunt (banques étrangères autorisées), DORS/2002-262, aa. 6, 7, 11, 12.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du

21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, aa. 10-13.

Règlement sur le rapport annuel (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2010-230, a. 1.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, a. 14.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2010-238, titre.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, a. 15.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. **1991, ch. 47.**

Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés d'assurances canadiennes), DORS/2001-102, aa. 6, 7, 11, 12.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, aa. 27-30.

Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés d'assurances étrangères), DORS/2001-103, aa. 6, 7, 11, 12.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, aa. 31-34.

Règlement sur le rapport annuel (sociétés d'assurances et sociétés de portefeuille d'assurances), DORS/2010-223, a. 1.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, a. 35.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (sociétés d'assurances et sociétés de portefeuille d'assurances), DORS/2010-236, titre.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, a. 36.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. **1991, ch. 48.**

Règlement sur les préavis de fermeture de succursales (associations coopératives de crédit), DORS/2002-105, titre, aa. 1, 9.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, aa. 16-18.

Règlement sur le coût d'emprunt (associations de détail), DORS/2002-263, aa. 6, 7, 11, 12.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, aa. 19-22.

Règlement sur la communication des frais (associations de détail), DORS/2003-297, aa. 3, 5.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, aa. 23-24.

Règlement sur le rapport annuel (associations coopératives de crédit), DORS/2010-231, a. 1.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, a. 25.

Règlement sur la dispense de publication d'avis ou de documents publics (associations coopératives de crédit), DORS/2010-237, titre.

Règlement correctif visant certains règlements du ministère des Finances, DORS/2014-273 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3107, a. 26.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27.**

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 23, 65, 72.5-72.7, 183, 190, 225, 226, 228, 354.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2014-267 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3065, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2014-269 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3081, aa. 1-7.

Instructions ministérielles établissant la catégorie « garde d'enfants », Avis du 24-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. I, 2904, nouveau.

Instructions ministérielles établissant la catégorie « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés », Avis du 24-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. I, 2906, nouveau.

Instructions ministérielles concernant le système Entrée express, Avis du 28-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. I, ÉDITION SPÉCIALE, no 10, p. 3, nouveau.

Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux, L.C. **2013, ch. 20.**

Règlement sur les ordonnances de protection d'urgence, DORS/2014-266 du 21-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 3035, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Avis concernant la veille fédérale

Veillez noter que Les Infos de Base cesseront de recenser les mises à jour à la législation fédérale à partir du 1^{er} janvier 2015.